

DOCUMENT D'AIDE A LA PREPARATION DE LA VISITE

Afin que la visite se déroule au mieux, voici une petite liste qui vous aidera à vous préparer

- J'ai bien pris connaissance de la note d'information et du déroulé de la procédure
- Mon meublé est supérieur à 12m²
- Je réponds aux critères obligatoires non compensables (voir document préalable et référentiel)
- J'ai rempli et envoyé en mairie le CERFA de déclaration de meublé de tourisme
- J'ai rempli, paraphé et signé le bon de commande + les conditions générales de vente
- J'ai effectué les travaux et réparations nécessaires (pas de mobilier cassé, sols et murs non-dégradés, joints en bon état)
- Mon meublé est nettoyé (pas de pièce en travaux, sols, murs, sanitaires, mobiliers propres, dépoussiéré, ...)
- Tout l'équipement est en place et en ordre de marche (tout l'équipement de la cuisine, des sanitaires et des autres pièces doit être installé et en ordre de fonctionnement ; seul ce qui est présent validera les critères)
- Laisser les lits non faits tout en conservant les alèses car les matelas et oreillers seront contrôlés, et donc défaits.

En complément de ces conseils, vous pourrez évidemment vous imprégner du référentiel de classement. C'est ce même document qui servira de base à la visite et à la décision.